

Date : 20020912

Dossier : A-76-01

Toronto (Ontario), le jeudi 12 septembre 2002

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE ROTHSTEIN
LE JUGE MALONE**

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

appelante

- et -

EDWIN PEARSON

intimé

JUGEMENT

L'appel est accueilli et l'ordonnance du juge des requêtes est annulée. Sans frais.

« A.M. Linden »

Juge

Julie Boulanger, LL.M.

Date : 20020912

Dossier : A-76-01

Référence neutre : 2002 CAF 324

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE ROTHSTEIN
LE JUGE MALONE**

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

appelante

- et -

EDWIN PEARSON

intimé

Audience tenue à Toronto (Ontario), le mercredi 11 septembre 2002.

Jugement rendu à l'audience à Toronto (Ontario), le mercredi 11 septembre 2002.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE LINDEN

Date : 20020912

Dossier : A-76-01

Référence neutre : 2002 CAF 324

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE ROTHSTEIN
LE JUGE MALONE**

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

appelante

- et -

EDWIN PEARSON

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Rendus à l'audience à Toronto (Ontario),

le mercredi 11 septembre 2002)

LE JUGE LINDEN

[1] Le présent appel sera accueilli. L'ordonnance du juge Muldoon accordait tout simplement une dispense relative à l'obligation de payer divers frais judiciaires. Je n'ai pas imposé à la Couronne d'obligation en tant que partie au litige de payer tous les frais engagés par M. Pearson durant le litige. En imposant une telle obligation à la Couronne relativement aux frais énoncés dans son ordonnance, le juge des requêtes a commis une erreur et a mal interprété l'ordonnance et les directives ultérieures du juge Muldoon.

[2] L'ordonnance du juge des requêtes sera annulée.

[3] Sans frais.

« A. M. Linden »

Juge

Traduction certifiée conforme

Julie Boulanger, LL.M.

COUR FÉDÉRALE DU CANADA
Avocats inscrits au dossier

DOSSIER : A-76-01

INTITULÉ : SA MAJESTÉ LA REINE
appelante

- et -

EDWIN PEARSON
intimé

DATE DE L'AUDIENCE : LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2002

LIEU DE L'AUDIENCE : TORONTO (ONTARIO)

MOTIFS DU JUGEMENT
DE LA COUR : LE JUGE LINDEN

RENDUS À L'AUDIENCE À TORONTO (ONTARIO), LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2002

DATE DES MOTIFS : LE JEUDI 12 SEPTEMBRE 2002

COMPARUTIONS : M. Jacques Savary

pour l'appelante

M. Edwin Pearson

pour l'intimé, pour son propre compte

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER : Morris Rosenberg
Sous-procureur général du Canada

pour l'appelante

Edwin Pearson
1285, rue Ontario
Bureau 1105
Burlington (Ontario)
L7S 1X9

pour l'intimé, pour son propre compte

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

Date : 20020912

Dossier : A-76-01

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

appellante

- et -

EDWIN PEARSON

intimé

**MOTIFS DU JUGEMENT
DE LA COUR**